



DLF Bruxelles-Europe ***Diversité linguistique et langue française***

« On ne peut bien défendre sa langue qu'en parlant celle des autres »

Retrouvez toutes nos *Infolettres* sur le site

http://www.langue-francaise.org/Bruxelles/Bruxelles_entree.php

Infolettre n° 19 spéciale

Bruxelles, le 13 décembre 2009

Synthèse de la conférence-débat

« Faut-il parler anglais pour être européen ? »



La conférence annuelle de DLF Bruxelles-Europe s'est tenue le 17 novembre 2009 sur le thème : « *Faut-il parler anglais pour être européen ?* » Trois journalistes étaient invités à aborder cette question, Quentin DICKINSON, directeur des Affaires européennes de Radio France, Jean QUATREMER, correspondant de *Libération* pour les questions européennes et Michel THEYS, journaliste des questions européennes d' EuroMedia Services. Quelque 130 personnes participaient à cette manifestation – rehaussée par la présence de Philippe

ÉTIENNE, ambassadeur de France auprès de l'Union européenne – parmi lesquelles Serge MUCETTI, consul général de France à Bruxelles, Guillemette MOUREN, secrétaire générale de Défense de la langue française, Christian TREMBLAY, président de l'Observatoire européen du plurilinguisme, des chefs d'entreprise, des syndicalistes, des universitaires, des personnalités de la Commission européenne. Plus de dix nationalités étaient représentées.

L'enregistrement des interventions des orateurs et du débat avec les participants sera en ligne dès le 20 décembre sur le site



http://www.languefrancaise.org/Bruxelles/Bruxelles_entree.php

Les exposés des trois orateurs ont dégagé une convergence sur le constat suivant :



L'anglais simplifié de communication écrite et orale (le « globish ») s'implante de plus en plus dans les institutions européennes et n'est pas loin d'être considéré par certains comme une espèce de « *lingua franca* » de l'Union européenne.

Cette langue approximative de communication n'en est pas moins l'expression d'une volonté d'uniformisation, voire d'hégémonie (« la langue du dominant »). Communication écrite : les textes étant souvent rédigés par des fonctionnaires dans une langue qui n'est pas leur langue maternelle, il en résulte un langage appauvri, approximatif et stéréotypé.

Communication orale : la maîtrise de la langue qui forme le substrat de ce langage de communication confère à ses locuteurs, sans la médiation d'interprètes et de traducteurs, une position dominante dans la négociation.

Cette implantation est facilitée par la propension de certaines « élites » françaises et belges francophones, comme aussi d'autres pays, à jargonner dans ce langage, et cela même lorsque sont disponibles des interprètes ou des traducteurs, dans le cadre des institutions et organes communautaires. Cette dérive, qui s'étend aux sphères économique, financière et aux entreprises nationales, notamment en France et en Belgique, met quelquefois en cause le droit des travailleurs d'entreprises nationales, voire d'organisations internationales, sans parler du droit des consommateurs, d'être informés dans leurs langues respectives.

Cette dérive s'est accentuée dans les institutions européennes après les adhésions de 1995-1996, notamment de la Suède et de la Finlande (à l'inverse de ce qu'avaient prévu en son temps les accords POMPIDOU-HEATH sur la maîtrise du français par les nouveaux fonctionnaires britanniques lors de l'adhésion du Royaume-Uni en 1973), et encore sous la Commission PRODI, qui a laissé la main en matière de gestion de l'administration et du personnel au vice-président Neil KINNOCK.

Ce dérapage s'est encore aggravé par le fait que les négociations d'adhésion relatives à l'élargissement de l'Union européenne à 25, ensuite à 27 États membres, se sont déroulées exclusivement en anglais, l'« acquis communautaire » ayant été traduit par les pays candidats à partir de la seule version linguistique anglaise.

Cette évolution s'inscrit sans doute initialement dans une stratégie d'ensemble, qui remonte à la mainmise des États-Unis (secondés par le Royaume-Uni) sur l'économie européenne après la Seconde Guerre mondiale, mais aussi, par la suite, à la vague néolibérale de l'époque REAGAN-THATCHER, relayée avec vigueur sur le plan culturel par l'action du British Council.

En bref, les institutions européennes ne font pas suffisamment dans leurs communications destinées aux États membres ce qu'elles recommandent dans leurs politiques de diversité culturelle et de multilinguisme (« Unie dans la diversité »). Circonstance aggravante : certains organismes décentralisés (agences, etc.) de l'Union pratiquent un monolinguisme systématique, au point de privilégier le recrutement de locuteurs natifs de langue anglaise.

Ce constat ne doit cependant pas :

- **occulter** les efforts déployés, en particulier par les Alliances françaises et par l'Organisation internationale de la francophonie (OIF), en faveur de la promotion de la place du français dans le monde et de l'apprentissage du français auprès du personnel européen à Bruxelles ;
- **minimiser** l'action des associations de la « société civile » consacrée à la promotion de la diversité linguistique par celle de leurs langues respectives. Pour mémoire : DLF Bruxelles-Europe a obtenu les inscriptions plurilingues sur les bâtiments du Comité économique et social européen (CESE), du Comité des Régions (CDR) et sans doute de la Commission elle-même (Berlaymont) ;
- **sous-estimer** les performances de la machine multilingue que constituent les services de traduction et d'interprétation des institutions, notoirement reconnus comme étant les plus performants du monde ;
- **ignorer** l'action de coordination et d'impulsion de la Commission (DG EAC – Éducation et Culture) en faveur de l'apprentissage des langues dans les systèmes d'éducation des États membres (qui gardent cependant la main dans ces matières, et suivent ou non la recommandation de l'apprentissage « langue maternelle + 2 ») ;
- **sous-estimer** le fait que le français garde une place non négligeable en tant que langue de communication des institutions européennes implantées dans des villes francophones, mais que la promotion du français ne doit pas s'isoler de l'action de promotion d'autres langues de l'Union ;
- **méconnaître** le fait que les principes de démocratie, d'égalité et de non-discrimination, qui se traduisent dans les droits fondamentaux des citoyens de l'Union, sont intrinsèquement liés à la nature démocratique de l'Union européenne, tenue, aux termes des traités, de « respecter la richesse de sa diversité culturelle et linguistique ».

Conclusion : ne pas se résigner, mais agir !

Il ne faut pas « se résigner », pour reprendre le terme de l'ambassadeur Philippe ÉTIENNE, à voir la prédominance de l'anglais comme une fatalité, ni verser dans une « guerre des langues » dont l'Union européenne a tout intérêt à faire l'économie. DLF Bruxelles-Europe attend la mise en place de la nouvelle Commission, et du nouveau (de la nouvelle) commissaire au multilinguisme, pour relancer son action basée sur une revendication de multilinguisme maîtrisé et « à géométrie variable » : intégral dans certains cas, raisonnable et modulé dans d'autres

situations, et assortie d'une typologie des communications et de critères d'évaluation. Dans l'intervalle, DLF Bruxelles-Europe invitera à cette fin d'autres associations et acteurs (Observatoire européen du plurilinguisme, Verein deutsche Sprache, Assodilit, etc.) à constituer un groupe de travail commun. DLF Bruxelles-Europe renouvellera ses organes statutaires en février prochain et lance un appel aux participants à la conférence-débat pour la rejoindre et s'engager dans son action.

À bientôt, see you soon, hasta luego, a presto, bis bald, tot ziens, do zobaczenia...

Rédaction : Claire GOYER, Roger VANCAMPENHOUT

DLF Bruxelles - Europe
1313 E Chaussée de Waterloo, 1180 Bruxelles

Notices biographiques



Quentin DICKINSON est directeur, délégué auprès du président, chargé des Affaires européennes de Radio France. Juriste, diplômé des universités du Kent, de Lausanne, de Bruxelles, il a été stagiaire à la Commission européenne (Direction générale de la Presse et de l'Information) avant d'être correspondant *Europe* de la Radiodiffusion-télévision irlandaise RTÉ et présentateur à RTL-Télévision à Luxembourg. Nommé correspondant permanent adjoint du bureau commun TF1-Radio France à Bruxelles, il a ensuite été, à Radio France-Radio France internationale, successivement correspondant permanent à Bruxelles, présentateur à France-Inter, France-Culture, et à France-Musique, chargé de mission auprès du directeur de l'Information, délégué aux Opérations exceptionnelles, chef de cabinet du président-directeur général. Ses activités l'ont aussi conduit vers l'enseignement : maître de stage à l'Université libre de Bruxelles, chargé de cours à l'École supérieure de journalisme de Lille, auditeur à l'Institut des Hautes Études de défense nationale, et maître de conférences à l'École nationale d'Administration. Lauréat en 1999 du Prix Montgolfier, il a reçu le Mot d'or de la presse audiovisuelle pour 2004, ainsi que le Prix 2009 de l'Initiative européenne, organisé par la Maison de l'Europe de Paris, le Club de la Presse européenne, et le Bureau d'information pour la France du Parlement européen. Quentin Dickinson est « la voix de l'Europe sur les ondes » et a l'art de rendre « simples et attrayantes », les questions européennes complexes comme l'a souligné Catherine Lalumière lors de la remise de ce prix.



Jean QUATREMER couvre l'actualité européenne pour Libération depuis septembre 1990. Il a écrit deux livres, tous deux consacrés à l'Europe : le premier, en collaboration avec Thomas Klau, journaliste au *Financial Times Deutschland*, raconte les coulisses de la construction de l'Europe monétaire vue des deux côtés du Rhin (*Ces hommes qui ont fait l'euro, querelles et ambitions européennes*, paru aux éditions Plon en 1999). Le second en collaboration avec Yves Clarisse, journaliste à l'agence de presse Reuters, décrit la grandeur et les misères de l'Union européenne entre 1995 et 2005, c'est-à-dire entre la fin des années Delors et le référendum français sur la Constitution européenne (*Les maîtres de l'Europe*, paru aux éditions Grasset en 2005). Outre de nombreuses collaborations extérieures, pour d'autres journaux et radios, en France ou à l'étranger, il a aussi réalisé ou écrit toute une série de documentaires pour la télévision (Arte, France 2, France 5). Son blog, les *Coulisses de Bruxelles*, lancé en décembre 2005, a obtenu le prix Louise-Weiss du journalisme européen, le 9 mai 2006. C'est la première fois qu'un blog reçoit un tel prix. Le 13 février 2009, il a reçu le prix Konstantinos-Kalligas, prix remis par la presse grecque, pour sa couverture européenne et son « éthique journalistique ». Il préside depuis septembre 2008 la section française de l'Association des journalistes européens (AJE) et il est membre, depuis 2007, du jury du Prix du livre européen.



Michel THEYS est journaliste, spécialiste des questions européennes. Fondateur et administrateur d'EuroMedia Services, il assume, entre autres, depuis 1990 la responsabilité éditoriale de la *Bibliothèque européenne*, supplément hebdomadaire de l'Agence Europe et assure le contenu rédactionnel du mensuel *Eurinfo/Europabericht*, publication de la Représentation de la Commission en Belgique. De 2004 à 2007, il a été partenaire du site Internet *Fenêtre sur l'Europe*. En 2004, il fut le cofondateur, éditeur et directeur de l'information de *l'Européenne de Bruxelles*. De 2001 à 2003, il fut aussi coordonnateur de la rédaction bruxelloise de *La Quinzaine européenne*, publication lancée par le groupe *Dernières Nouvelles d'Alsace*. Pour la télévision, pendant sept ans (1999-2006) il fut le coproducteur et présentateur de l'émission européenne *Quinze* puis *Vingt-cinq* diffusée sur Télé Bruxelles et EbS (« Europe by Satellite »). Auteur, entre autres, d'une biographie de Jacques-René Rabier, directeur général honoraire du Service de presse et d'information des Communautés européennes à paraître prochainement, il a à son actif la version française de l'ouvrage 1992 : *Le Défi*, préfacé par Jacques Delors et une publication relative aux Accords de Schengen de 1998. Depuis 1998, Il est président de la section belge de l'Association des journalistes européens et depuis 2001, maître de conférences invité en journalisme européen à l'Université catholique de Louvain. En 1991 il a reçu le Prix européen de la presse décerné par l'Association des journalistes européens et le prix Richelieu 2005 de Défense de la langue française.